

Montreuil, le 14 octobre 2015

PALESTINE, PAYS « MARTYRISÉ », PAYS IGNORÉ ! HALTE À L'OCCUPATION COLONIALE DE L'ÉTAT D'ISRAËL.

C'est une décision coloniale prise le 29 novembre 1947 qui impose en Palestine un autre État, celui d'Israël, avec Jérusalem placé sous régime international.

Depuis, cette terre ne connaît que violences, conflits, l'État d'Israël poussant sans cesse à la colonisation des terres palestiniennes, au mépris du droit international, au mépris des frontières définies par l'ONU le 22 novembre 1947 et reconnues par l'État Palestinien.

Une armée militaire du côté de l'État d'Israël protège les colons israéliens qui poussent les palestiniens hors de leurs terres, de leurs maisons... **en face, pas d'armée, souvent des jeunes et leurs « pierres » face à des fusils mitrailleurs.**

L'ONU vient enfin de reconnaître l'existence de l'État de Palestine : une reconnaissance qui engage des responsabilités internationales, pour garantir le respect de ces frontières définies en 1967 et, que l'État d'Israël ne respecte pas.

Les tueries de ces jeunes, de ce peuple palestinien doivent cesser et être condamnées. Des mesures, des sanctions contre l'État d'Israël **sont urgentes !** Celles déjà prises doivent être appliquées.

La paix ne peut voir le jour sans respect. **Israël doit retirer les colons des terres palestiniennes et respecter les frontières de 1967.**

La France qui fait de l'interventionnisme militaire en Lybie, au Mali, en Syrie adopte un comportement complice de l'État d'Israël par son silence.

La FNIC CGT dénonce ces complicités internationales qui laissent le peuple palestinien en souffrance, sous le joug de l'armée de l'État d'Israël qui a oublié sa propre histoire.

Le Président de la République française a le devoir d'agir pour le droit du peuple palestinien, au respect de son territoire.